Apiculteurs sans frontières

MAROC

Mars 2001

En partenariat avec :

- **Vision du monde ,** agence de voyage solidaire à Bougoin-Jallieu (38)
- Le centre de Formation aux Métiers de Montagne de *Tabant*
- Les apiculteurs de la vallée des Aït-Bouguemez

SOMMAIRE

Carte géographique du Maroc		page	03
Présentation de notre partenaire financeur		page	04
L'association des apiculteurs du Haut-Atlas central : statuts		page	09
L'association des apiculteurs du Haut-Atlas central : Règlement intérieur		page	14
2001 – MAROC – 1	Mission d'étude	page	16
2001 – MAROC – 2	Mission élevage de reines et pathologie	page	19
2002 – MAROC – 1	Mission connaissances des maladies	page	24
	Rapport de stage de M.E. COLIN	page	25
2003 – MAROC – 1	Mission pratiques apicoles et prophylaxie	page	27
Lettre à M. JANELLE,		page	31
Lettre à M. Salah HAMZAOUI, président du conseil régional de Tadla –Azilal		page	33
Lettre à M. André VALLINI, président du conseil général de l'Isèrelal		page	35

Photo du Haut-Atlas Central marocain

Carte géographique du Maroc

Le Maroc en quelques chiffres

Le royaume du **Maroc** est un état unitaire régionalisé dont le régime politique est une monarchie constitutionnelle.

Sa capitale est *Rabat* (577 000 habitants) et la plus grande ville est *Casablanca (3 M 5 habitants)*.

Sa superficie est de 446 550 km^2 quand on y exclut le Sahara occidental.

Sa population est de 34 M d'habitants essentiellement de confession musulmane.

Le royaume du Maroc comporte 14 régions.

NOTRE PARTENAIRE

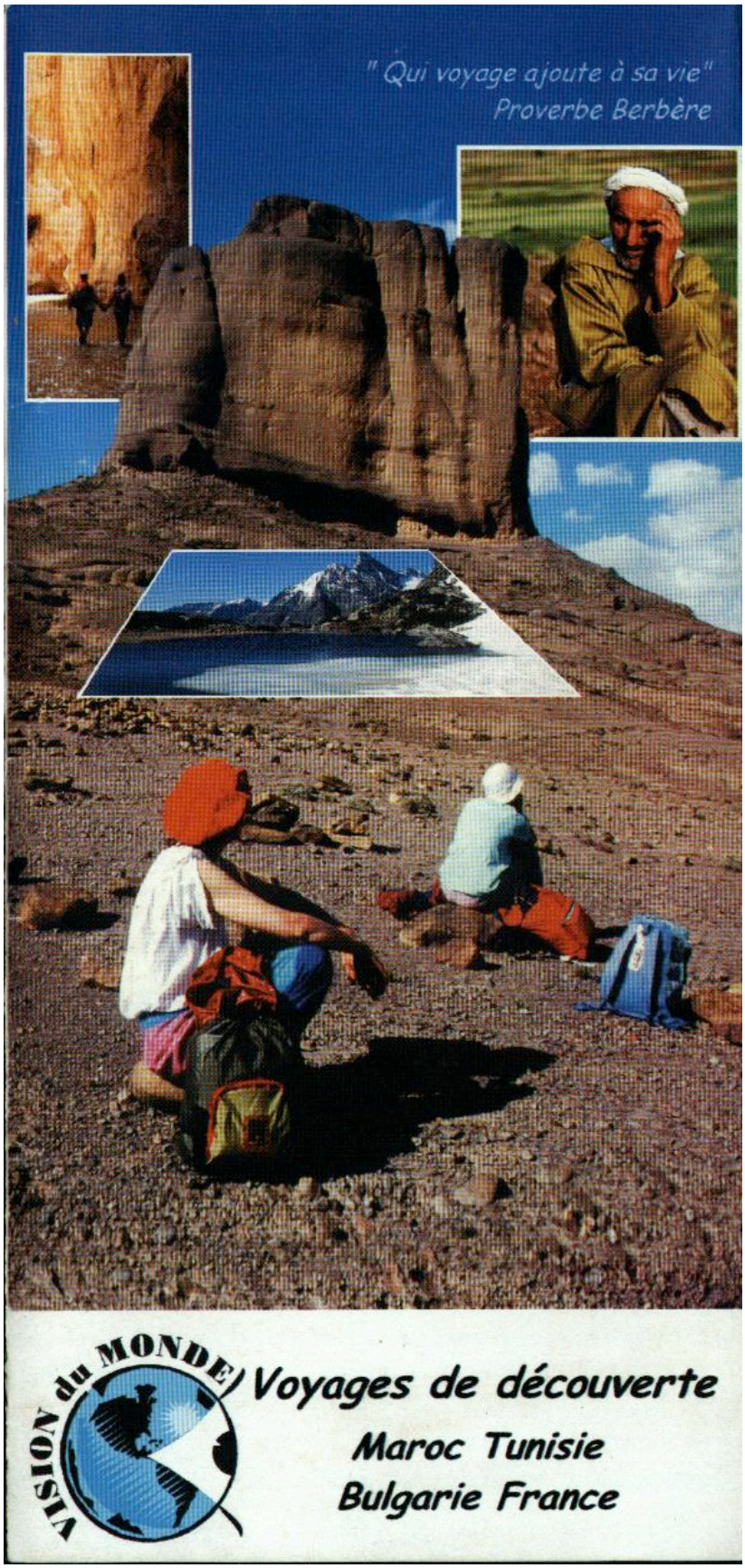

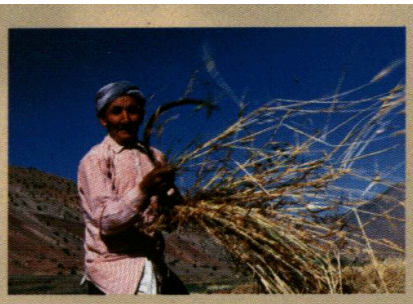

Vision du Monde est une association née en 1993 de la rencontre avec des paysans de l'Atlas marocain, soucieux de se diversifier dans l'agrotourisme.
Au fil du temps et des rencontres, d'autres projets ont vu le jour en Bulgarie et au Mali.

Vision du Monde partage avec les porteurs de ces différents projets la même volonté de développer un **tourisme équitable** qui soit :
. pris en charge et géré par les populations de zones défavorisées
. source de **développement durable**
. rattaché aux activités traditionnelles (agriculture, élevage, artisanat…)
. respectueux des gens, de leur culture, de l'environnement

Grâce à une juste rémunération de leur travail, les acteurs locaux autofinancent des projets de développement au niveau de leur village, de leur vallée.
Vision du Monde cofinance ces initiatives :
3% du prix de chaque séjour sont alloués à ces projets.

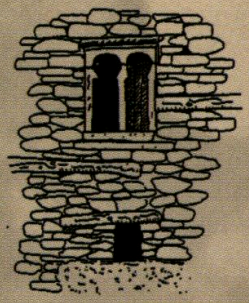

INFORMATIONS PRATIQUES

Voyages à la carte

Grâce à notre parfaite connaissance des destinations et notre étroite collaboration avec nos contacts locaux, nous pouvons construire (à partir de 2 personnes) le voyage que vous souhaitez, au dates qui vous conviennent.
N'hésitez pas à nous faire part de vos projets.

Prix par personne (valables jusqu'à fin octobre 2002)

Prix intégral : il s'agit d'un prix tout compris au départ de France (sauf déjeuners et dîners à Marrakech). Il est établi sur la base de vols charters pour le Maroc (départ Lyon), de vols réguliers pour le Mali (départ Paris) et la Bulgarie (départ Lyon). Départ possible d'autres villes. Réduction enfant.

Prix autonome (séjours au gîte d'Aït Ayoub) : le prix est établi au départ de la ville d'Azilal (à 160 km de Marrakech), afin de vous permettre de profiter d'un voyage au Maroc pour faire une halte dans l'Atlas. Il comprend les transferts depuis Azilal, la pension complète et l'encadrement dans l'Atlas

Groupes : Afin de faciliter les rencontres, les groupes sont de petite taille : de 2 à 12 personnes.

Le gîte d'Aït Ayoub

Situé à 1850 m d'altitude, dans un petit hameau de la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas Central), le gîte d'Ait Ayoub est une solide bâtisse de pisé, blottie sous des noyers centenaires, face aux crêtes du jbel Waougoulzat.

C'est un havre de paix privilégié pour découvrir le monde berbère et parcourir l'Atlas Central dont les puissants reliefs abritent de larges vallées vivant comme hors du temps.

· Situation : 200 km à l'Est de Marrakech (5 h de route et piste)
· Capacité d'hébergement : 30 places
· Compte tenu de l'isolement, le confort est simple mais suffisant : WC, lavabos, douches (dont 1 chaude)
· Gîte labellisé Accueil Paysan et GTAM

Le gîte en hiver

Lahoucine et sa famille nous accueillent chaleureusement dans leur gîte. Paysan de la vallée des Aït Bouguemez et accompagnateur en montagne diplômé, Lahoucine nous fait partager son amour pour "ses" montagnes et leurs habitants. Maire de son village, il est à l'origine du projet de développement durable autour du gîte d'Aït Ayoub.

Hassan : originaire des Aït Bou Wlli, ce jeune accompagnateur en montagne, licencié en géologie, seconde Lahoucine depuis l'été 2001. Il est animateur de l'association des Aït Bouguemez pour la coopération et le développement.

Exemples d'actions de développement

Années 99 - 2000 : aide au creusement de deux puits

Année 2001 : en collaboration avec l'ONG Apiculteurs Sans Frontière, mise en place d'une formation à destination des apiculteurs des hautes vallées de la province d'Azilal.

Séjour en liberté au gîte d'Aït Ayoub

8 jours – 5 jours au gîte (randonnées et journées libres)

Alternant randonnées accompagnées et journées libres, ce séjour permet de se sédentariser dans un hameau de l'Atlas et de vivre au rythme de ses habitants : balades, activités agricoles, rituel du thé, rencontres, chants des femmes ...

Niveau : facile, 3 à 5 h de marche par jour.

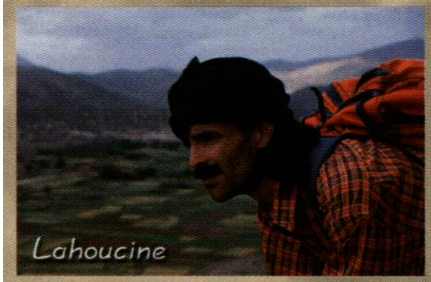
Lahoucine

Départs : toute l'année, même en hiver.

Prix intégral : à partir de 695 Euros. Supplément de 50 Euros pour les groupes de 2 à 7 personnes.

Prix autonome : 2 personnes : 380 Euros, 3 à 5 personnes : 320 Euros, 6 à 12 personnes : 280 Euros.

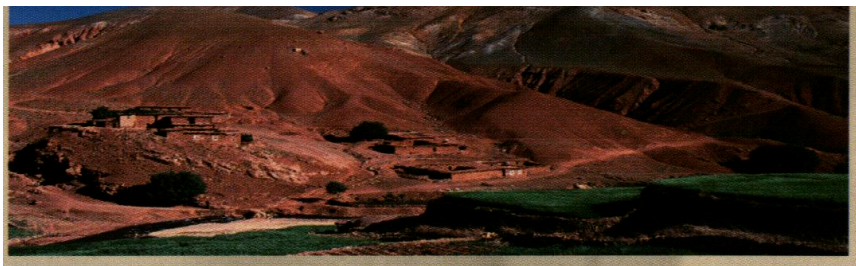

Villages des Aït Bouguemez
8 jours - 5 jours de randonnée (en étoile et itinérante)
Combinant randonnée en étoile au départ du gîte d'Aït Ayoub et randonnée itinérante, ce voyage permet d'approcher les multiples aspects de la vie des paysans berbères.
Niveau : facile, 4 à 5 h de marche par jour.
Départs : toutes les semaines du 31/03 au 27/10/2002.
Prix intégral : à partir de 740 Euros. Supplément de 40 Euros pour les groupes de 5 à 7 pers., de 90 Euros pour les groupes de 2 à 4 pers.
Prix autonome : 2 pers. : 480 Euros, 3 à 5 pers. : 400 Euros, 6 à 12 pers. : 320 Euros.

Ascension du M'goun
8 jours - 5 jours de randonnée itinérante
Cette randonnée itinérante nous entraîne sur les pentes du M'goun, deuxième sommet du Maghreb. Bien que se déroulant essentiellement en altitude, l'itinéraire côtoie toutefois les vallées voisines des Aït Bouguemez et d'Ousiriymt, offrant ainsi un bon aperçu du massif.
Niveau : soutenu, 5 à 8 h de marche par jour.
Départs : 12/05, 19/05, 2/06, 7/07, 21/07, 11/08, 25/08, 15/09, 6/10.
Prix intégral : à partir de 750 Euros.
Supplément de 50 Euros pour les groupes de 5 à 7 pers., de 110 Euros pour les groupes de 2 à 4 pers.

Vallées et sommets de l'Atlas Central
15 jours - 10 jours de randonnée itinérante
Profitant de la situation privilégiée de la vallée des Aït Bouguemez, au cœur du Haut Atlas Central, nous partons en randonnée itinérante avec Lahoucine ou Hassan et un groupe de muletiers du village.
De fonds de vallées verdoyantes en cols hauts perchés, nous nous faufilons entre les nombreux sommets du massif : jbel Waougoulzat, Rat, M'goun (4068 m) et découvrons le paysage et l'architecturede ces hautes vallées.
Niveau : moyen, 5 à 7 h de marche par jour.
Départs : 16/06, 14/07, 28/07, 11/08 et 8/09.
Prix intégral : à partir de 950 Euros. Supplément de 100 Euros pour les groupes de 5 à 7 pers., de 200 Euros pour les groupes de 3 à 4 pers., de 280 Euros pour les groupes de 2 pers.

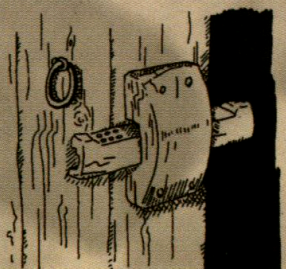

SUD MAROCAIN

Au pays des nomades Aït Atta (jbel Sarho)

8 jours - 4 jours 1/2 de randonnée

Au sud du Haut Atlas Central, dominant les vallées oasis du Dadès et du Draâ, le jbel Sarho est un massif au relief tourmenté.

Dernier bastion avant les immensités sahariennes, c'est un pays de nomades: les Aït Atta y passent l'hiver avec leurs troupeaux de moutons et de chèvres, avant que le souffle brûlant du désert voisin ne les pousse à regagner les hauts pâturages du versant Nord de l'Atlas.

Niveau : soutenu, 5 à 7 h de marche par jour.

Départs : 20/01, 24/02, 17/03, 31/03, 27/10, 24/11, 29/12/2002.

Prix intégral : à partir de 740 Euros. Supplément de 40 Euros pour les groupes de 5 à 7 pers., de 120 Euros pour les groupes de 3 à 4 pers.

Vallée du Draâ

8 jours - 4 jours 1/2 de randonnée chamelière

Cette randonnée nous fait découvrir les villages et palmeraies de la vallée du Draâ, véritable îlot de verdure posé aux portes du désert. Après avoir dépassé la pointe sud du jbel Hssaim Ou Brahim, nous nous écartons de l'oued et progressons dans les dunes jusqu'à M'Hamid.

Niveau : facile, 4 à 5 h de marche par jour.

Départs : 13/01, 17/02, 10/03, 17/03, 24/03, 7/04, 14/04, 27/10, 3/11, 10/11, 17/11, 1/12, 8/12, 22/12, 29/12/2002.

Prix intégral : à partir de 760 Euros. Supplément de 50 Euros pour les groupes de 5 à 7 pers., de 140 Euros pour les groupes de 3 à 4 pers.

Jbel Bani et dunes de Chegaga

9 jours - 5 jours de randonnée chamelière

Les chameaux lourdement chargés s'élèvent lentement sur le flanc nord du jbel Bani, avant de basculer vers l'oued Mhasser. La vallée, d'abord large, se faufile bientôt entre d'étranges montagnes tabulaires et cache de belles oasis, des gueltas, quelques campements de nomades. Bientôt nous quittons ces montagnes, pour nous enfoncer pendant trois jours dans les dunes.

Niveau : moyen, 4 à 6 h de marche par jour.

Départs : 26/10, 9/11, 23/11, 21/12, 28/12/2002.

Prix intégral : à l'étude pour l'automne 2002.

Ces deux voyages peuvent être effectués en méharée (chameau de selle). Nous consulter.

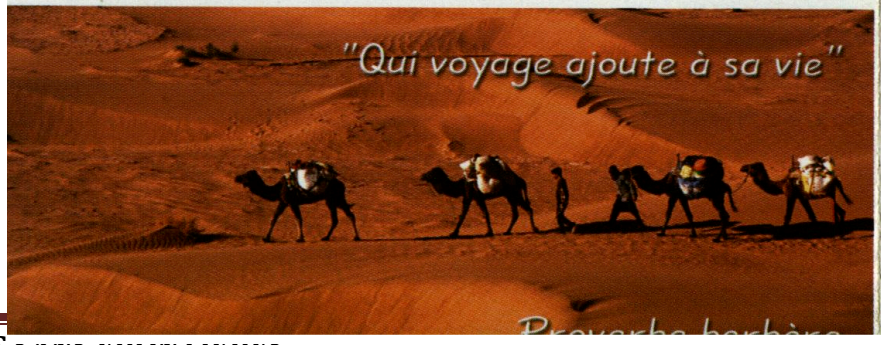

Nos interlocuteurs apiculteurs:

Association des Apiculteurs du Haut Atlas Central

STATUTS

Titre premier

(Dénomination ; siège ; but et moyens)

ARTICLE 1 :

Conformément au Dahir n° : I-57-II9 du 18Hijria 1376 (16 juillet 1957) relatif aux associations, il est fondé entre les associations considérées comme fondateurs apiculteurs, une association le 20 Novembre 2000 à dix heures dénommée : **Association des apiculteurs du haut atlas central**.

Cette association est régie par les présents statuts et le cas échéant par un règlement intérieur, qui complètera ceux-ci. Celui-ci sera établi d'un commun accord entre les membres fondateurs soussignés.

ARTICLE 2 :

Le siège de l'association est fixé à *Tabant*. Il peut être transféré en tout autre lieu par simple décision du comité directeur ; la ratification par l'assemblée générale sera cependant nécessaire.

ARTICLE 3 :

L'association a pour but :

- Organiser et développer l'apiculture dans le haut-atlas central
- Défendre les intérêts de ses adhérents,
- Créer l'occasion de coopérativité et de solidarité entre les adhérents d'une part, et l'association et les autres associations nationales ou internationales ayant le même objectif d'autre part,
- Réunir les apiculteurs pour pouvoir développer leurs ruches
- Encourager d'autres agriculteurs à posséder des ruches
- Faire face aux problèmes liés à l'apiculture (Maladies, matériels, …)
- Résoudre le problème du marché du miel
- Inciter les apiculteurs à récolter d'autres produits de la ruche que le miel
- Chercher à avoir le matériel d'extraction du miel et de stockage dans de bonnes conditions,

- Rechercher de nouveaux marchés pour la commercialisation de la production
- Promouvoir la production locale
- Organiser des stages de formation des apiculteurs.

ARTICLE 4 :

L'association s'interdit toute activité politique ou religieuse.

ARTICLE 5 :

La durée de l'association est limitée à 99 ans.

ARTICLE 6 :

Chaque sociétaire s'engage :

- Une cotisation exceptionnelle lors de la fondation de deux ruches pleines.
- Une cotisation annuelle et permanente jusqu'à la dissolution de l'Association d'une somme de 100 dirhams.
- Une cotisation à fondation de 200 dirhams.

ARTICLE 7 :

Le paiement des cotisations est obligatoire.

ARTICLE 8 :

La cotisation annuelle est payable au plus tard le 2 janvier de chaque année.

Titre deuxième

(Composition de l'association, Admission)

ARTICLE 9 :

1. Les membres actifs ; tous les apiculteurs du haut-atlas central.
2. Les membres d'honneurs ; de titre de membre d'honneur peut être décerné par l'assemblée générale aux personnes ou associations qui rendent ou ont rendus des services à l'association.
3. Les membres adhérents et membres bienfaiteurs ; ils peuvent être admis sur proposition du comité directeur par ratification de l'assemblée générale en accord avec le règlement intérieur.

ARTICLE 10 :

L'adhésion à l'association emporte engagement à se conformer non seulement aux présents statuts mais aussi à tous règlement intérieur, qui pourrait être établis lors de la délibération de l'assemblée générale.

ARTICLE 11 :

Tout acte de candidature doit être adressé par écrit au président du comité directeur. L'admission dot être ratifiée par l'assemblée générale. Toute personne admise s'engage à respecter le règlement de l'association.

Titre troisième

(Administration)

ARTICLE 12 :

L'association est administrée par un conseil d'administration composé du comité directeur et d'un représentant désigné de chaque bureau local. Le comité directeur est composé de :

- Un président, le cas échéant …d'un vice-président.
- Un secrétaire, le cas échéant …d'un secrétaire adjoint.
- Un trésorier, le cas échéant…d'un trésorier-adjoint.

Ces membres sont élus par l'assemblée générale en ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

ARTICLE 13 :

Les membres du comité directeur élus par l'assemblée générale sont renouvelés par tiers chaque année. Ils sont rééligibles.

ARTICLE 14 :

En cas de décès ou de démission d'un ou plusieurs membres, le comité pourvoit à leurs remplacements provisoires, sous réserve de ratification ultérieure par la prochaine assemblée générale.

Si leurs nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'assemblée générale, les décisions prises et les actes accomplis par le comité directeur demeurent valables.

ARTICLE 15 :

Les membres du conseil d'administration doivent assister personnellement aux réunions. Les délibérations ne sont valables que si la réunion comprend au moins les ¾ des membres. Les résolutions sont prises par la majorité des membres présents ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 16:

Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour l'administration de l'association en conformité de son statut social.

Titre quatrième

(Assemblée générale)

ARTICLE 17 :

L'assemblée générale doit se tenir annuellement en assemblée ordinaire un fois par an le douze janvier de chaque année.

ARTICLE 18 :

Les assemblées générales extraordinaires peuvent être tenues quand les intérêts de l'association l'exigeront soit sur l'avis du comité directeur, soit sur une demande du quart des membres inscrits et visés à l'alinéa ci-dessus.

ARTICLE 19 :

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont faites par lettre adressée à tous les sociétaires quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion.

Les lettres de convocations doivent contenir le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

ARTICLE 20 :

Tous les membres ont droit de vote.

ARTICLE 21:

Les assemblées sont présidées par le président ou à défaut par le vice-président. Elles peuvent désignés le secrétaire de séance.

ARTICLE 22 :

Il est dressé un procès-verbal de la séance, lequel est consigné dans un cahier de délibération numéroté et signé par tous les membres préconisé.

ARTICLE 23 :

Sauf en ce qui concerne l'élection des membres du comité directeur qui doit se faire à bulletins secrets, l'assemblée vote à main levée à moins qu'un quart des membres actifs présents n'ait demandé le scrutin secret.

ARTICLE 24 :

L'assemblée générale peut modifier les statuts ou le règlement intérieur mais aucune modification ne peut venir en discussion en assemblée générale si elle n'a pas été précédée d'une délibération du conseil d'administration qui devra présenter un rapport motivé.

Titre cinquième

(Recette de l'association)

ARTICLE 25 :

Les revenus de l'association se composent de toutes cotisations , subventions, ou recettes de particuliers, de collectivités ou d'administrations des revenus de son actif mobilier ou immobilier, et des produits divers qui résultent de ses activités.

ARTICLE 26 :

L'association peut être dissoute sur la proposition du comité directeur par un vote à l'assemblée générale, dans les conditions d'application de l'article vingt-quatre du titre quatre des présents statuts.
Le Conseil d'administration sera chargé de procéder à la liquidation et l'assemblée générale décidera de l'emploi de l'actif net conformément au dahir en vigueur.

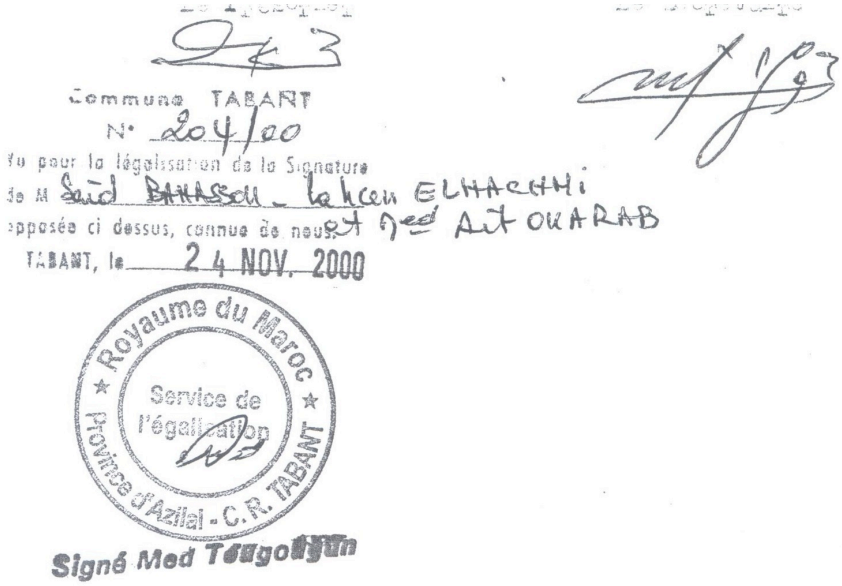

Reglement Interieur

تعاونية الاطلس الكبيـــــر
لتربية النحل وانتاج العسل
تبانـــــت

القانون الداخلي

الباب الاول : العضوية.

الفصل الاول : الالتزام باهداف التعاونية واحترام قوانينها مع اداء واجب الانخراط بالتعاونية.

الفصل الثاني : كل شخص له الحق في الانخراط في التعاونية شريطة اداء واجب الانخراط.

الفصل الثالث : لكل منخرط الحق ان يتزود من منتوجات التعاونية .

الفصل الرابع : لايمكن لاي منخرط ان يغادر التعاونية الا بعد تسديد ديونه. واذا اراد ان يفوت الامر لمن يخلفه، فعلى العضو الجديد ان يتحمل الديون التي تركها سلفه.

الفصل الخامس: بعد ١٥ يوما من الوفاة، يمكن تعويض المتوفى بوارث شرعي مع احترام جميع قوانين التعاونية.

الفصل السادس: تتخذ جميع القرارات من طرف الجمع العام للتعاونية وذلك باعلان الاصوات. ولكل عضو صوت واحد مهما كانت عدد حصصه.

الفصل السابع: في كل ميزانية يؤخذ من ربح التعاونية 10 % لتكوين احتياط يمكن استعماله عند الضرورة.

الفصل الثامن : لا يقبل الانخراط بالنسبة لأي عضو جديد رسميا الا من طرف الجمع العام للتعاونية.

الباب الثاني : التسيير

الفصل التاسع: يعتبر المجلس الاداري للتعاونية الجهاز التنفيذي لها.

الفصل العشر : حددت التعاونية اعضاء مجلسها الاداري في ١١ عضوا.

الفصل الحادى عشر : يتعهد رئيس التعاونية باستدعاء الاعضاء لحضور الاجتماعات المبرمجة.

الفصل الثاني عشر : يلزم اعضاء التعاونية حضور جلسات الجمع العام العادي السنوي والاجتماعات الاستثنائية التي يعقدها المجلس وعلى كل عضو ان يبرر غيابه بتقديم عدر مقبول.

الفصل الثالث عشر : يؤدي كل عضو من اعضاء التعاونية غرامة مالية قدرها 50 درهما طبقا لما ينص عليه الفصل الرابع عشر من النظام الاساسي للتعاونية وذلك عندما لن يبرر عدم حضوره.

الفصل الرابع عشر : يتعهد رئيس التعاونية او نائبه باستدعاء اعضاء التعاونية ١٥ يوما قبل تاريخ انعقاد الاجتماع.

الفصل الخامس عشر: يلتزم كل عضو باحترام طريقة العمل التي يقترها رئيس التعاونية او نائبه على باقي الاعضاء.

الفصل السادس عشر: يتعهد كل عضو باحترام فترات التداريب المنظمة والمقترحة على اعضاء التعاونية من طرف المصلحة التقنية الخاصة.

الباب الثالث : مالية التعاونية

الفصل السابع عشر : تتكون مداخيل التعاونية من :

- مبلغ الحصص المكتتب بها.
- الارباح السنوية للتعاونية.
- القروض والاعانات.

الفصل الثامن عشر : للتعاونية الحق بمطالبة القروض عند الحاجة من طرف صندوق القرض الفلاحي بعد اتفاق جميع اعضاء التعاونية.

الفصل التاسع عشر : للرئيس ونائبه، وامين المال ونائبه كامل الصلاحية لتسيير مالية التعاونية.

تبانت، في : 2002/02/13

رئيس التعاونيـــة

امضاء : سعيد بحسو

ان الجماعـة لا تتحمـل
مسؤولية مضمون الوثيقة

عن الرئيس
وبتفويض منه

2001 - MAROC - 1 : Mission d'étude

Une mission d'étude a été réalisée début mars 2001 par le président d'Apiculteurs sans frontières en partenariat avec Vision du monde.

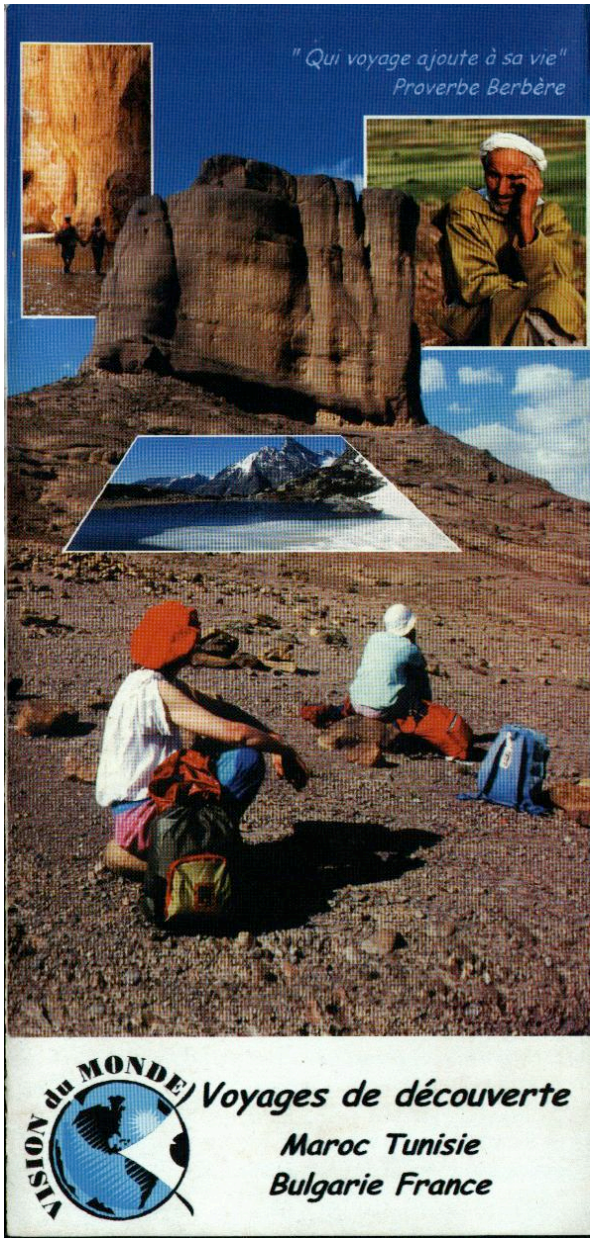

Vision du monde

Vision du monde est une agence de voyage qui pratique le nouveau concept du tourisme durable. En effet, le tourisme n'est pas une fin en soi, mais un vecteur de développement durable. Aussi, cette agence veille à ce que :

- ses guides soient pleinement impliqués dans leur région,
- le développement profite en priorité aux populations locales et soit rattaché à leurs activités traditionnelles (agriculture, pastoralisme, artisanat)
- la culture et l'environnement soient respectés.

La mission

Le Maroc est indiscutablement un pays de montagnes, véritable carrefour entre les mondes méditerranéens, sahariens et africains.
Nous pénétrons au cœur du Haut Atlas central et du *djebel Sarhro*, pour une marche à travers le temps et l'espace.
Le Haut Atlas central, massif le plus étendu et le plus impénétrable des Atlas marocains, culmine au M'goun à 4068 mètres. De larges vallées se cachent dans les plis de ses puissants reliefs calcaires et abritent un monde berbère vivant hors du temps. L'apiculture y est réduite à sa plus simple expression., avec néanmoins quelques ruches à cadres mais sans autre moyen.

Nous nous sommes rendus chez Monsieur LAHOUCINE **OUTAZDOUT**, guide de Haute-Montagne diplômé dans son gîte d'**Aït Ayoub.** Ce gîte est situé à 1850 mètres d'altitude dans un petit hameau de la vallée des Aït Bouguemez (que l'on pourrait traduire par la vallée de "ceux du milieu"). Cette

vallée a été tenue à l'écart de l'agitation du monde moderne. Nous y avons rencontré quelques apiculteurs sans aucun moyen (pas d'enfumoir, pas de lève cadres, pas d'extracteur). Saluons leurs mérites de pouvoir et de savoir hiverner des ruches dans de telles conditions climatiques.

Cette région du Haut Atlas est frappée depuis trois ans par une sécheresse qui rend encore plus difficile les moyens de survie de cette population berbère. Vision du monde a donc entrepris, à la demande des habitants de ce village, d'aider les berbères à creuser un puits à proximité du gîte **d'Aït Ayoub**. Ce puits fonctionne depuis l'été 2000 et permets l'alimentation en eau potable du hameau d'**Aït Ayoub**. Un autre puits sert quant à lui à l'irrigation des cultures pratiquées dans la vallée.

De cette mission d'étude, la mise en place d'une formation à l'apiculture moderne (connaissance des maladies et de l'élevage de reines) s'avère nécessaire pour augmenter la production de miel.

Apiculteurs sans frontières en collaboration avec **Vision du monde** se propose d'organiser cette formation au profit des apiculteurs des hautes vallées de la province d'**Azila**l.

Cette formation d'une durée de quinze jours se déroulera en juin 2001, dans la vallée des **Aït Bouguemez** à 1850 mètres d'altitude. Cette première action pourrait éventuellement aboutir sur une action de coopération sur plusieurs vallées du Haut Atlas.

Un rucher marocain situé à 1850 mètres d'altitude
Photographie Robert **YVRARD**

Ouverture d'une ruche par Le Président
Photographie Robert **YVRARD**

2001 - MAROC - 2 : Mission de formation aux techniques sanitaires et d'élevage de reines

Mission réalisée au Maroc

Date :

Du 24 juin au 8 juillet 2001

Lieu du stage :

Centre de Formation aux Métiers de Montagne de *Tabant*

Intervenant formateur :

Monsieur Christian **NICOL**

Interprète pour la traduction :

Monsieur El Hassan **BARAOUZE**, animateur au CFAMM de Tabant

Le groupe de stagiaires marocains
Photographie Christian **NICOL**

Bénéficiaires :

Une quinzaine de stagiaires studieux dont le vétérinaire local

But du stage :

1. Rendre accessible les connaissances de base en pathologie de l'abeille.
2. Pratique du diagnostic des maladies dans différents ruchers
3. Quelques notions en élevage de reines
4. Enseignement du greffage de larves
5. Constitution d'un nucléus
6. Introduction de leur première cellule royale

Stagiaires s'exerçant au greffage de larves
Photographie Christian **NICOL**

:

Rapport de stage du haut-atlas central

C'était la **Première mission de formation apicole dans le Haut-Atlas Marocain**. Province d'Azilal et Vallée d'Aït Bouguemez à 1850 mètres d'altitude, région peuplée de berbères.

Financée sur les fonds propres d'Apiculteurs sans frontières, et en partenariat avec Vision du Monde, représentée par son directeur Laurent **BESSON**, et les apiculteurs de cette vallée.

Il est à noter que l'apiculture a été introduite dans les hautes vallées de l'Atlas Central, depuis 1986, par le CRET (Centre de Formation aux Métiers de Montagne) de *Briançon* (05), organisme avec lequel je collaborais à l'époque.

La formation couvrait deux spécialisations :

- Un stage sanitaire couvrant toutes les maladies de l'abeille
- Un stage d'élevage de reines

Un stage spécialement élaboré, du fait que l'apiculture est très récente dans cette région.

Déroulement :

Une vingtaine de stagiaires dont le vétérinaire local, ont suivi avec application et sérieux, les cours théoriques et pratiques.

Certains apiculteurs venant des vallées voisines avec difficulté, car il n'y a pas de routes, seulement des pistes.

Un traducteur compétent me secondait pour une traduction en langue locale, le « berbère ».

Les moyens :

Le CFAMM de *Tabant* nous avait gracieusement mis à disposition les locaux et le matériel de projection, ainsi qu'un rucher à proximité du centre. Nous en remerciions vivement le directeur.

Les cours dispensés en alternative : sanitaire et élevage, par moitié théorique et pratique, avec une application plus marquée pour le sanitaire. En effet, plus de trois journées sur le terrain pour apprendre à dépister et soigner des pathologies dans plusieurs vallées.

Élevage de reines :

À J + 10: les stagiaires ont été capables d'introduite leurs premières cellules royales. Grand moment d'émotion, le fruit de leur travail avec l'abeille *Apis Intermissa* qui possède un potentiel important de développement.

Des remerciements tout particuliers à :

- Monsieur Lahoucine **OUTAZDOUT**, Maire et initiateur du projet de développement du Haut-Atlas central marocain, depuis 1986.
- Monsieur Saïd **BAHASSOU**, Président des apiculteurs de la vallée des Aït Bouguemez
- Monsieur El Hassan **BARAOUZE**, mon fidèle traducteur en langue berbère.
- Monsieur Laurent **BESSON**, Directeur de Vision du Monde et financeur de ce projet

En conclusion : une opération de formation que nous pouvons qualifier d'humanitaire et souhaiter bonne chance pour leur développement apicole.

Christian **NICOL,** formateur APSF

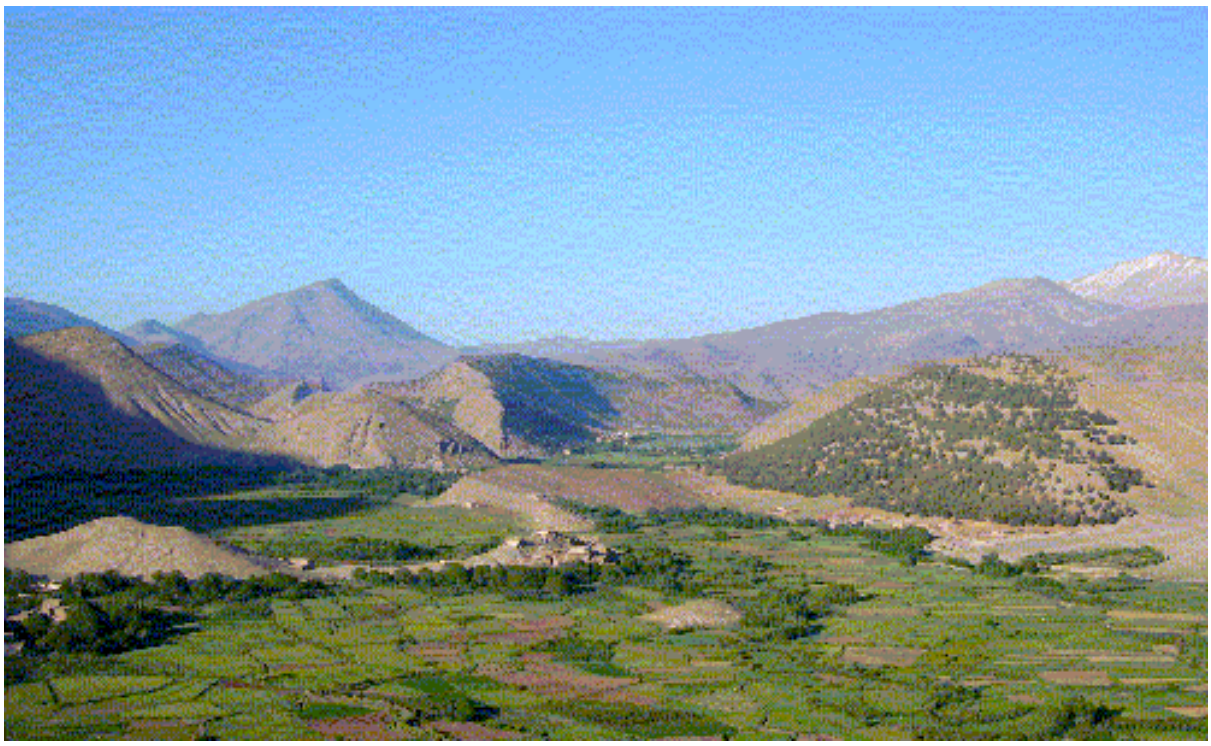

La vallée des Aït-Bouguemez

SOS pour les apiculteurs des Aït Bouguemez

La photo de l'extracteur se passe de commentaire.

L'extracteur est un fût d'huile ouvert, recouvert d'une peinture chimique, possédant un vague mécanisme muni d'une manivelle (« no comment »).

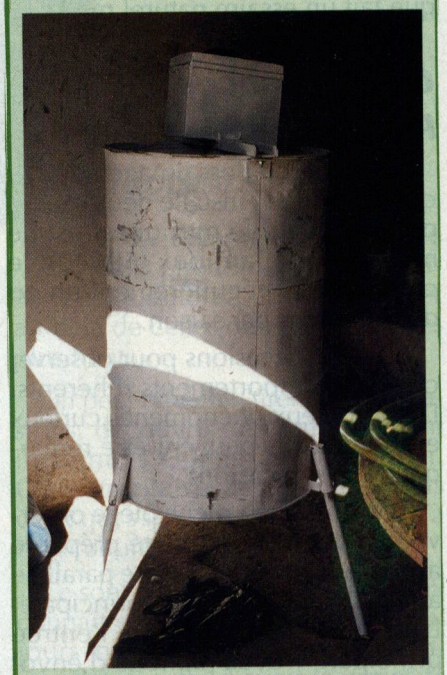

Je lance un appel à solidarité pour ces apiculteurs du Haut Atlas, il nous faut un extracteur à main inox 4 cadres Langstroth même d'occasion, ainsi qu'un maturateur 100 ou 200 kg muni d'un filtre dans lequel nous mettrons un peu de matériel (enfumoirs, lève-cadres, voiles, etc.).

Nous trouverons un transporteur humanitaire ou autres pour l'acheminer.

J'en appelle à la générosité des fabricants de matériel apicole ou autres.

Merci d'avance et pour eux.

Robert YVRARD
Président d'Apiculteurs Sans Frontières
Tél. 04 74 92 87 05
E- mail : ryvrard@free.fr

Respect Monsieur !!!

Lors de sa mission d'étude, le Président d'APSF Robert **YVRARD,** écrivait **:** ***«*** *Nous y avons rencontré quelques apiculteurs sans aucun moyen (pas d'enfumoir, pas de lève cadres, pas d'extracteur). Saluons leurs mérites de pouvoir et de savoir hiverner des ruches dans de telles conditions climatiques»*.

Vu la convention de partenariat signée entre l'Union Nationale de l'Apiculture Française et Apiculteurs sans frontières, nous avons pu insérer dans la revue cet encart pour faire appel à la générosité des lecteurs.

Apiculteurs sans frontières n'a pas pour mission de donner du matériel, mais devant un état, avec une peinture au plomb de surcroit, le bureau a décidé « l'état d'urgence » et il ne nous était pas possible de laisser ces apiculteurs dans un tel besoin.

Bravo pour le geste de Monsieur Michel **SECOND** de *Montrottier* dans le Rhône qui a offert immédiatement un extracteur 4 cadres Langstroth pour un montant de 1976 Francs (soit 301,24€). De plus, suite à ce geste sympa, humanitaire et désintéressé, Michel est devenu membre de l'association. Deuxième bravo.

Notons que notre adhérent et fournisseur de matériel apicole, Monsieur Pierre **CHABERT,** gérant de l' »Abeille d'or », 3 rue de Strasbourg à Grenoble a lui aussi consenti une grosse ristourne sur le prix de l'appareil.

L'acheminement ne sera pas simple à mettre en œuvre. Nous voulions des garanties et c'est un transporteur bénévole qui assure des transports Maroc – France qui se chargera de la livraison.

Extracteur livré aux destinataires.

Ouf, ça c'est fait

2002 - MAROC - 1 : Mission de formation aux maladies des abeilles

Date :

du 18 au 26 mai 2002

Objet : *Connaissances des maladies des abeilles*

Lieu :

Centre de Formation aux Métiers de Montagne (CFAMM) de **Tabant** vallée des Aït Bouguemez – Province d'Azilal

Partenaires :

- ✓ Coopérative des Apiculteurs du Haut-Atlas
- ✓ Apiculteurs sans frontières
- ✓ Vision du Monde.

Formateur :

Docteur Marc Édouard **COLIN** de l'INRA d'Avignon (84)

Interprète pour la traduction :

El Hassan **BARAOUZE**, animateur au CFAMM de Tabant

Bénéficiaires :

Une quinzaine d'apiculteurs, qui malheureusement ne comprenaient pas tous le français.

Financement de la mission:

- ✓ Apiculteurs sans frontières pour l'indemnité de formation
- ✓ Vision du Monde pour l'acheminement du formateur
- ✓ Coopérative des apiculteurs pour l'hébergement du formateur sur la vallée.

Le rapport de stage du Docteur Marc Édouard COLIN

Dr. Colin Marc-Edouard vét., Dr. Sc INRA, 18086J
UMR INRA UAPV « Écologie des Invertébrés »
Site Agroparc, 84914 Avignon Cedex 9
04 32 74 26 03
colin@avignon.inra.fr

Maroc, haut-Atlas, Province d' Azilal, *Tabant*, vallée des Aït Bouguemez

Du 18 mai au 26 mai 2002

La partie fertile de cette vallée s 'étend sur 15 km de longueur par 1 km de largeur au maximum à l'altitude de 2000 m. Moins ouverte au tourisme que d'autres vallées, son activité principale demeure l'agriculture. L'arrivée de l'électricité et le revêtement de la piste, l'année dernière, n'ont pas encore bouleversé la vie quotidienne et les coutumes de cette population berbère. Une autre donnée, un peu moins nouvelle, mais probablement déterminante pour l'avenir, provient des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui reviennent au pays pour y demeurer, car ils n'ont pu trouver un travail correspondant à leur formation dans les villes de la plaine.

L'apiculture, est perçue comme une activité complémentaire financièrement intéressante, puisque le miel des hautes vallées de l'Atlas est vendu sur place, entre 20 et 30 euros le litre. Toutefois la production annuelle par colonie est modeste, de l'ordre de quelques litres. Contrairement à des vallées voisines, l'apiculture est d'implantation récente (une trentaine d'années). Il manque donc une tradition de manipulation des abeilles, et la place de l'abeille dans l'agriculture traditionnelle n'est pas bien reconnue.

Pour mettre en application la notion de tourisme équitable, l'agence de voyages « **Vision du Monde** » coopère avec l'association « Apiculteurs sans frontières » en associant au tourisme le maintien et l'amélioration raisonnée de cette agriculture en équilibre fragile avec le milieu montagnard d'altitude.
C'était donc logique que ces cours de formation de formateurs trouvent place dans le centre de formation aux métiers de la montagne de *Tabant*. Ce centre a été créé dans le cadre de la coopération française et son action la plus retentissante a été la formation des premiers guides de montagne marocains.
Cette session sur la pathologie et les intoxications de l'abeille faisait suite à celle d'élevage de reines organisée en 2001. Elle a réuni quinze apiculteurs pendant cinq jours et a nécessité la présence d'un traducteur français-berbère, car plus de

la moitié de l'assistance ne parlait pas français. Ceux qui le parlaient, avaient généralement suivi des études supérieures, mais ce n'étaient pas ceux qui avaient le plus de pratique apicole. Des paysans d'un très faible niveau scolaire, mais par ailleurs apiculteurs expérimentés, ont activement participé à ces cours. L'hétérogénéité des auditeurs n'a pas fait obstacle à la réussite des cours car de nombreux échanges ont eu lieu entre les participants grâce à un excellent esprit collectif.

Des notions essentielles comme les facteurs favorisant ou aggravant les maladies ont parfaitement bien été perçues. Les deux séances pratiques en rucher ont permis de visualiser certains de ces facteurs et d'intégrer systématiquement leur recherche lors de l'inspection sanitaire des colonies. Les auditeurs ont aussi compris toute la différence qu'il pouvait y avoir entre un traitement médicamenteux et une conduite à tenir. Des méthodes simples de désinfection ont été aussi proposées. Les auditeurs ont aussi adhéré à l'idée que le miel devait rester à l'abri de toute pollution médicamenteuse d'où l'importance d'une réflexion collective sur l'opportunité des traitements préventifs qui pourrait remonter de la plaine.

Au cours des visites de ruchers, j'ai pu constater que certains gestes techniques simples n'était pas acquis car il n'y a jamais eu de vulgarisation régulière sur le sujet. Certes, les apiculteurs manipulent correctement les colonies, mais ils ignorent des petits tours de main qui favorisent le développement de celles-ci et qui rendent les ruchers plus homogènes. Il est donc urgent de proposer des cours de biologie de l'abeille, de conduite élémentaire des colonies, et de choix de matériel.

Pendant mon séjour, j'ai rencontré M. F. **APPOLIN** du Centre International de Coopération pour le Développement Agricole. Cette ONG focalise son activité surtout sur l'eau potable et l'irrigation dans le cadre général du développement agricole. En accord avec les services de l'Ambassade de France, M **APPOLIN** est chargé de coordonner l'action et les propositions des différentes ONG sur la vallée, en étroite collaboration avec l'Association des Aït Bouguemez pour le Développement et la Coopération.

En conclusion, j'insisterais sur l'originalité de cette société berbère qui n'a pas encore laissé entrer notre société de consommation. Travailler dans la vallée ne peut donc se faire sans respect des équilibres sociaux de cette société, sans considérer que notre avance technique est forcément compatible avec la durabilité de ses valeurs.

Docteur. Marc-Édouard **COLIN**

2003 - MAROC - 1 : Mission de formation aux pratiques apicoles et à la pathologie des abeilles

Date :

du 3 au 11 mai 2003

Objet :

Pratiques apicoles et maladies

Lieu :

Centre de Formation aux Métiers de Montagne (CFAMM) de **Tabant** vallée des Aït Bouguemez - Azilal

Partenaires :

- ✓ Coopérative des Apiculteurs du Haut-Atlas
- ✓ Apiculteurs sans frontières
- ✓ Vision du Monde.

Formateur :

Michel **TARDIEU** du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de Lozère à Marvejols en France

Interprète pour la traduction :

El Hassan **BARAOUZE**, animateur au CFAMM de *Tabant*

Financement de la mission:

- ✓ Apiculteurs sans frontières pour l'indemnité de formation
- ✓ Vision du Monde pour l'acheminement du formateur
- ✓ Coopérative des apiculteurs pour l'hébergement du formateur sur la vallée.

Compte rendu d'exécution de mission

Déroulement de la mission:

Date	Matin	Après-midi
Lundi 5 mai	Accueil Composition de la ruche	Pratique sur le rucher
Mardi 6 mai	Division Maladies des ruches	Pratique sur le rucher
Mercredi 7 mai	Pratiques sur plusieurs ruchers de la vallée	Pratiques sur plusieurs ruchers de la vallée
Jeudi 8 mai	Mise en hivernage Nourrissement	Diaporama Test de connaissance
Vendredi 9 mai	Visite du rucher Pratique apicole	Repas de fin de stage suivi d'une réunion

Liste des participants :

Nom	Niveau scolaire	Niveau apicole
El Hassan BARAOUZE	Licence en science naturelle	4 ans
JERDID Hassan	Technicien agricole (primaire)	Depuis longtemps
Abdellah Eloua KHOUMI	Collège	Depuis longtemps
Aït ouarab Mohamed	Primaire	4 ans
NAJI Lahcen	Collège	Depuis longtemps
JEDDI Brahim	Technicien agricole	Depuis longtemps
AJIJINE Youssef	Primaire	Depuis longtemps
FARAHI Mohamed	Primaire	Depuis longtemps
OUAKHAM Ahmed	Primaire	Depuis longtemps
AARAB Mohamed	Primaire	3 ans
OUFKIR Omar	Collège	Débutant
SABER Mustapha	Primaire	Débutant
KHATABI Abdelâziz *	Directeur général du PHAC	Apiculteur
MOUÂNA Moha *	Fonctionnaire au CFAMM	Apiculteur
FAIK Abdelmalek *	Fonctionnaire au CFAMM	Apiculteur
El HADDANI *	Enseignant	Apiculteur

* : ont assisté à quelques séances de la formation

Les remarques du formateur :

1. Organisation sur place excellente
2. Accueil convivial des participants
3. Quelques apiculteurs ont une bonne connaissance apicole
4. L'agressivité de l'abeille locale (*Apis Mellifera intermissa*) limite le travail possible sur les ruches.
5. La standardisation approximative du matériel (les côtes des cadres et ruches sont très variables) est une contrainte non négligeable.
6. La cire gaufrée (achetée) est trop épaisse. Son coût est de 29 francs/ kg en dimension Langstroth.
7. Nombre important de cellules de faux-bourdons. Problème dans les dimensions du gaufrage des alvéoles ?
8. Les apiculteurs sont totalement dépendant de l'extérieur pour leurs ruches, cadres, cire gaufrée.
9. Or, sur place, au centre de formation, il y a tout le matériel nécessaire. (voir liste ci-dessous). Ce matériel est neuf, inutilisé car il manquerait une « autorisation ».

Les conclusions du formateur sont qu':

- Avec la standardisation du matériel
- Avec l'utilisation du matériel sur place déjà existant
- Avec une sélection de l'abeille locale par un élevage royal dirigé
- (Voir un stage d'élevage de reine et sélection à organiser)

Les apiculteurs de la vallée des Aït Bouguemez doivent arriver à dégager un revenu non négligeable de l'apiculture.

Michel **TARDIEU** 18/5/2003

Liste du matériel disponible au Centre de Formation

Partie Menuiserie pour fabrication des ruches :

- Une scie à ruban pour le débit
- Une combiné pour travailler le bois
- Tout le petit matériel nécessaire

Partie Apicole pour le travail du miel :

- Bac à désoperculer
- Deux extracteurs (un électrique et un manuel)
- Bac centralisateur pour la filtration
- Pompe à miel
- Des maturateurs pour le stockage du miel
- Un mélangeur pour fabrication du sirop
- Une centrifugeuse pour traiter des opercules secs
- Une presse pour le traitement des opercules
- Une chaudière à cire
- Un cérificateur solaire
- Une machine à gaufrer la cire pour le gaufrage

Des paysages grandioses pour le trekking

Apiculteurs sans frontières
Chez Robert YVRARD
38460 Vénérieu
Téléphone 04.74.92.87.05
Fax 04.74.92.90.55
E Mail : yvrard.r@wanadoo.fr
SIREN 447 893 850

Le Président d'Apiculteurs sans frontières
Robert YVRARD

Objet : **Maroc**

à l'attention de Monsieur JANELLE

Vénérieu, le vendredi 19 mars 2004

Monsieur,

1 . Suite à notre dernier entretien à Paris, nous attirons votre attention sur les actions de formation qu'Apiculteurs sans frontières associé à l'association « Vision du Monde », mène au Maroc dans la vallée des Aït-Bouguemez dépendant de la région Tadla-Azilal au profit des apiculteurs de la Coopérative des apiculteurs du Haut-Atlas, dont le siège est à Tabant.

Ces actions trouvent là tout leur sens humanitaire car ces apiculteurs sont démunis et isolés du reste du monde.

Aussi, nous projetons de développer nos actions à plusieurs vallées isolées sous forme de formations, mais également de création d'une coopérative locale où ces apiculteurs pourraient extraire leur miel dans de bonnes conditions.

Projet de développement

2001 - Formation en élevage de reines
2002 – Formation sur les maladies des abeilles

2003 - Formation en conduite de ruchers, extraction du miel,stockage, conditionnement et commercialisation dans les vallées aux touristes.

2003 - Création d'un local à usage de coopérative en cours de création par les apiculteurs marocains (extracteur fourni par un adhérent donateur en 2001).

Nous envisageons la poursuite de cette collaboration, par des formations de formateurs, plus lourdes, et qui pourraient se dérouler en France, d'assistance au fonctionnement de cette coopérative.

Pour mener à bien ce projet, il est bien évident qu'il faudrait qu'il s'inscrive dans un programme de coopération pour le financement.

Je vous rappelle, mais vous le savez déjà ; il y a au Centre de Formation des métiers de montagne à Tabant, du matériel apicole stocké depuis vingt ans (pour certains dans leurs emballages d'origine), matériel qui avait été donné par une ONG française dans le cadre d'un projet apicole. Il est vraiment dommage que ce matériel ne puisse pas servir dans le cadre de la Coopérative apicole du Haut-Atlas.

Aussi, nous vous demandons d'essayer de voir ce qui pourrait être fait à ce sujet. (liste du matériel joint).

2 .D'autre part, nous avons reçu récemment de la part de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de services de la Région de Tadla-Azilal une demande de Coopération officielle (document joint). Nous pensons qu'il serait interressant de prendre contact avec ces gens, par le biais des services de l'Ambassade française, ainsi que de répondre éventuellement à l'invitation qui est mentionnée sur ce document.

Globalement, nous pourrions effectivement, étendre cette coopération à toute une région, dont fait partie les Aït-Bouguemez.

Comptant sur votre appui, nous vous prions de croire, Monsieur, en nos cordiales salutations.

Robert **YVRARD**
Président d'Apiculteurs sans frontières

Apiculteurs sans frontières
Chez Robert YVRARD
38460 Vénérieu
Téléphone
Fax
E Mail : yvrard.r@wanadoo.fr
SIREN 447 893 850

Le Président d'Apiculteurs sans frontières
M. Robert **YVRARD**

Objet : **Coopération Apicole au Maroc**

à l'attention de Monsieur Salah **HAMZAOUI**
Président du conseil régional de Tadla - Azilal

Vénérieu, le 25 novembre 2004

Monsieur,

Suite à notre dernière entrevue à Grenoble au Conseil général de l'Isère, nous attirons votre attention sur les actions de formation qu'Apiculteurs sans frontières associé à l'association « Vision du Monde », mène au Maroc dans la vallée des Aït-Bouguemez dépendant de la région Tadla-Azilal au profit des apiculteurs de la Coopérative des apiculteurs du Haut-Atlas, dont le siège est à Tabant.

Ces actions trouvent là tout leur sens humanitaire car ces apiculteurs sont démunis et isolés du reste du monde.

Aussi, nous projetons de développer nos actions à plusieurs vallées isolées sous forme de formations, mais également de création d'une coopérative locale où ces apiculteurs pourraient extraire leur miel dans de bonnes conditions.

Projet de développement

2001 - Formation en élevage de reines
2002 – Formation sur les maladies des abeilles
2003 - Formation en conduite de ruchers, extraction du miel,stockage, conditionnement et commercialisation dans les vallées aux touristes.
2003 - Création de la coopérative apicole au plan administratif.
2004 – (en projet) : Constitution de la Coopérative sur le plan matériel et logistique, non réalisé à ce jour par manque de financement.

Nous envisageons la poursuite de cette collaboration, par des formations de formateurs, plus lourdes, et qui pourraient se dérouler en France, d'assistance au fonctionnement de cette coopérative.

Pour mener à bien ce projet, il est bien évident qu'il faudrait qu'il s'inscrive dans un programme de coopération pour le financement qui pourrait être associer à la récente signature de la convention de coopération qui a été finalisée au conseil Général de l'Isère.

Je porte à votre connaissance qu'il existe du matériel apicole neuf, bloqué depuis plus de vingt ans au Centre de Formation des métiers de montagne à Tabant, (pour certains dans leurs emballages d'origine), matériel qui avait été donné par une ONG française dans le cadre d'un projet apicole. Il est vraiment dommage que ce matériel ne puisse pas servir dans le cadre de la Coopérative apicole du Haut-Atlas.

Globalement, nous pourrions effectivement, étendre cette coopération à toute une région, dont fait partie les Aït-Bouguemez.

Comptant sur votre appui, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos cordiales salutations.

Robert **YVRARD**
Président d'Apiculteurs sans frontières

Copie : Monsieur André **VALLINI**, Président du Conseil Général de l'Isère

Apiculteurs sans frontières
Apiculteurs sans frontières
Chez Robert YVRARD
38460 Vénérieu
Téléphone
Fax
E Mail : yvrard.r@wanadoo.fr
SIREN 447 893 850

Le Président d'Apiculteurs sans frontières
M. Robert **YVRARD**

Objet : **Coopération Apicole au Maroc**

à l'attention de Monsieur André **VALLINI**
Président du conseil général de l'Isère

Vénérieu, le 25 novembre 2004

Monsieur,

Suite à notre dernière entrevue à Grenoble au Conseil général de l'Isère, nous attirons votre attention sur les actions de formation qu'Apiculteurs sans frontières associé à l'association « Vision du Monde », mène au Maroc dans la vallée des Aït-Bouguemez dépendant de la région Tadla-Azilal au profit des apiculteurs de la Coopérative des apiculteurs du Haut-Atlas, dont le siège est à Tabant.

Ces actions trouvent là tout leur sens humanitaire car ces apiculteurs sont démunis et isolés du reste du monde.

Aussi, nous projetons de développer nos actions à plusieurs vallées isolées sous forme de formations, mais également de création d'une coopérative locale où ces apiculteurs pourraient extraire leur miel dans de bonnes conditions.

Projet de développement

2001 - Formation en élevage de reines
2002 – Formation sur les maladies des abeilles
2003 - Formation en conduite de ruchers, extraction du miel,stockage, conditionnement et commercialisation dans les vallées aux touristes.
2003 - Création de la coopérative apicole au plan administratif.
2004 – (en projet) : Constitution de la Coopérative sur le plan matériel et logistique, non réalisé à ce jour par manque de financement.

Nous envisageons la poursuite de cette collaboration, par des formations de formateurs, plus lourdes, et qui pourraient se dérouler en France, d'assistance au fonctionnement de cette coopérative.

Pour mener à bien ce projet, il est bien évident qu'il faudrait qu'il s'inscrive dans un programme de coopération pour le financement qui pourrait être associer à la récente signature de la convention de coopération qui a été finalisée au conseil Général de l'Isère.

Je porte à votre connaissance qu'il existe du matériel apicole neuf, bloqué depuis plus de vingt ans au Centre de Formation des métiers de montagne à Tabant, (pour certains dans leurs emballages d'origine), matériel qui avait été donné par une ONG française dans le cadre d'un projet apicole. Il est vraiment dommage que ce matériel ne puisse pas servir dans le cadre de la Coopérative apicole du Haut-Atlas.

Globalement, nous pourrions effectivement, étendre cette coopération à toute une région, dont fait partie les Aït-Bouguemez.

Comptant sur votre appui, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos cordiales salutations.

Robert **YVRARD**
Président d'Apiculteurs sans frontières

Copie : Monsieur Salah **HAMZAOUI**, Président du Conseil Régional de Tadla-Azilal Maroc

Ces lettres resteront sans réponse.

Nous sommes étonnés de constater que le Conseil Général de l'Isère, qui a signé une convention de partenariat avec la province de Tadla-'Azilal au Maroc, ne soit pas interréssé par le projet Ni Le Président du Conseil Général de l'Isère, ni le président du Conseil Régional de Tadla –Azilal au Maroc ne donneront suite.

En concertation avec Monsieur Laurent **BESSON**, directeur de l'agence de voyage solidaire « **Vision du Monde** » et organisme financeur avec Apiculteurs sans frontières. Il est pris la décision d'arrêter là ce projet.

Mais ….

De nouveaux projets de coopération franco-marocain sont à l'étude.

Affaire à suivre.